Ffr 41 2915A
Cam Fre 24393

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU TIERS-ÉTAT

DE BRESSE,

Tenue à Bourg, les 23 & 24 avril, avec la permiſſion de Sa Majeſté ;

Par M. RIBOUD, procureur du roi au bailliage de Breſſe & ſiege préſidial de Bourg, de l'académie des ſciences, arts & belles-lettres de Dijon.

M. DCC. LXXXI.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

Prononcé à l'Assemblée générale du Tiers-État de Bresse, le 24 avril 1781.

Messieurs,

Cette assemblée, dont nous sommes témoins pour la premiere fois, présente par sa solemnité, par la nature des objets qu'on y arrête & leurs rapports étroits avec tous les citoyens, le spectacle le plus intéressant pour un habitant de cette province ; sa sûreté, ses besoins, ses agréments même y sont prévus & discutés.... : entraîné par des motifs si puissants, il doit aimer une administration à laquelle il a véritablement part, puisque ceux

qui la compoſent le repréſentent & agiſſent en ſon nom. Mais ce qui doit encore la lui rendre chere, c'eſt qu'on y retrouve des traces d'une liberté que l'on ſe rappelle toujours avec plaiſir, même dans le gouvernement le plus doux & le plus juſte ; c'eſt que ſa forme eſt une des plus ſages qu'on puiſſe eſpérer, puiſqu'elle a de grandes reſſemblances avec les *adminiſtrations provinciales*, & qu'elle participe de la conſtitution des pays d'états.

Permettez-nous quelques réflexions pour le développement de ces dernieres idées, elles nous fourniront enſuite l'heureuſe occaſion de manifeſter des ſentiments que vous partagez tous..... Nous ne pourrons les exprimer que bien foiblement, mais notre langage ſera celui d'une ame ſenſible !

PREMIERE PARTIE.

LES provinces qui ne ſont abſolument dirigées que par des mains étrangeres, voient ſouvent leurs intérêts ou mal entendus ou légérement ſervis, leurs adminiſtrateurs s'occupent peu d'améliorer le ſort des pays qui leur ſont confiés, ils ſe bornent à remplir une tâche lucrative, & rarement ils deſcendent à des détails utiles. Ces inconvénients ſont bien moins à craindre dans celles qui jouiſſent du droit d'avoir des repréſentants, & qui, par leur miniſtere, peuvent faire entendre leurs plaintes & connoître leurs beſoins. Honorés de la confiance de leurs concitoyens, ces repréſentants ne négligent rien pour la conſerver; plus à portée d'apprécier & de voir, ils peuvent rendre de plus grands ſervices, par-tout ils trouvent du bien à faire, & chaque inſtant leur fournit l'occaſion de ſervir leur patrie.

L'eſpoir de ces avantages a peut-être autant contribué à l'établiſſement des états généraux & des états provinciaux, que les circonſtances politiques & les événements qui ſemblent leur

avoir donné naiſſance. Les peuples ſentirent que communiquant directement avec le ſouverain par leurs mandataires, ils ſeroient aſſurés d'implorer toujours avec ſuccès ſa juſtice & ſes lumieres, & de faire arriver leur douleur au pied de ſon trône. D'un autre côté, connoiſſant mieux leurs propres forces, & capables par là de voir au vrai ce que chaque individu pouvoit ſupporter dans la maſſe de l'impôt, la répartition devoit en être plus équitable ; les princes reconnurent l'avantage de cet arrangement, parce que les deniers arrivoient plus directement à eux, & qu'ils avoient la ſatisfaction de traiter avec leurs enfants.

La Breſſe peut être miſe au nombre des pays d'états, quoique le commiſſaire départi par ſa majeſté ait une grande influence ſur ſon adminiſtration. En effet, les trois ordres y tiennent des aſſemblées, ils ont des ſyndics chargés de leurs affaires, ils fixent entr'eux la quotité de ce que chacun doit ſupporter dans certaines impoſitions (*a*). La province eſt diviſée en mandements, qui envoient tous

(*a*) Quelques-uns ont même été abonnés anciennement, quoique leur quotité ait beaucoup varié. Telle eſt la taille.

un député aux assemblées générales ; ces députés peuvent y proposer, au nom du mandement qu'ils représentent, les objets qu'ils croient intéresser le bien général ou particulier : on discute les propositions, & la détermination de l'assemblée étant consignée dans les cahiers, passe ensuite sous les yeux de sa majesté par le ministere du premier syndic. Chaque article reçoit la réponse du souverain, & il arrive par là, que la motion d'un simple particulier donne quelquefois lieu à une décision, à un établissement avantageux pour tout un pays.

Un pareil ordre est aussi simple que bien vu, & il est difficile que l'avantage public n'en soit pas le résultat. Parmi nous, chaque citoyen peut avoir l'œil sur ce qui l'entoure, observer les abus, remarquer le bien à faire, former un projet utile & en amener l'exécution. Ses observations sont portées à l'assemblée générale par le député du mandement, & cette assemblée s'empresse d'accueillir ce qui peut être utile, avec autant de sagesse qu'elle en apporte à répudier les demandes frivoles ou dangereuses. Par ce moyen les droits sont conservés, les privileges défendus, les entreprises réprimées. Si l'intérêt cherche à dérober aux administrateurs une trame injuste, alors

un député peut leur dévoiler ce que l'éloignement ou des occupations multipliées leur empêchent de connoître ; leur zele inſtruit briſe alors avec ſuccès les armes de l'injuſtice, ils prennent la place du peuple pour lutter contre elle, & ſi elle a employé des reſſorts dangereux & puiſſants, ils vont la combattre juſqu'auprès du trône, & le miniſtere éclairé par leur organe la confond avec éclat.

Il eſt donc vrai de dire qu'en Breſſe, le ſimple particulier peut influer ſur les opérations de l'adminiſtration, & qu'il a une correſpondance réelle avec le ſouverain. Cette correſpondance peut être comparée à celle qui exiſte entre une ſuite de corps élaſtiques placés ſur la même ligne ; quel que ſoit le nombre des corps intermédiaires, l'impulſion donnée au premier eſt ſenſible ſur le dernier, & cet effet a toujours lieu dans la nature, quand un obſtacle étranger & non prévu ne vient pas l'interrompre. Ainſi l'impulſion, imprimée par un citoyen au mandement réuni, eſt tranſmiſe par le député à l'aſſemblée générale, & celle-ci la porte juſqu'au prince par l'intermede de l'adminiſtration.

Cet inſtant ſemble atteſter encore la vérité de cette correſpondance & la ſageſſe de la forme établie parmi nous. Nous pouvons en

quelque maniere nous flatter à cet égard du ſuffrage du gouvernement, puiſque notre adminiſtration ſe rapproche beaucoup de celle que pluſieurs provinces viennent de recevoir avec empreſſement.

Oui, MESSIEURS, les *adminiſtrations provinciales* ont de grands rapports avec la nôtre. Convoquées tous les deux ans, elles ſont compoſées d'un certain nombre de propriétaires tirés de différents ordres de citoyens, & dans l'intervalle ils ſont repréſentés par des députés. En Breſſe, les trois ordres tiennent leurs aſſemblées de trois ans en trois ans, ils ont des ſyndics qui les repréſentent.

Le tiers-état, dans les *adminiſtrations provinciales*, compoſe le plus grand nombre des propriétaires gérants, & chez nous ce même tiers-état agit par le miniſtere d'un conſeil, de trois ſyndics, & un grand nombre de députés * aſſiſtent à ſon aſſemblée ; ils ſont tous propriétaires, & la plus grande partie d'entre eux eſt domiciliée dans les campagnes.

* *vingt-quatre.*

Les aſſemblées des *adminiſtrations provinciales* ne peuvent être convoquées ſans permiſſion, on ne peut en nommer les membres & les procureurs ſyndics qu'avec l'approbation de ſa majeſté ; les mêmes reſſemblances exiſ-

tent parmi nous, & le conseil ne peut être rempli que de l'aveu du souverain.

Les fonctions des *administrations provinciales* se bornent à répartir les impositions, à proposer au roi les plans les plus utiles, à écouter les plaintes des particuliers, à veiller à la confection des routes, *à chercher enfin*, dit M. Necker, « tous les moyens nouveaux » de prospérité qu'une province peut déve» lopper, & à les présenter ensuite à sa ma» jesté. » Nos administrateurs ne font pas, il est vrai, la répartition de la taille, mais les syndics des trois ordres sont chargés de celle des vingtiemes, & ils en font la vérification. Le conseil de province représente les comités des *administrations provinciales*, & s'occupe, comme eux, de tout ce qui peut intéresser le pays ; c'est lui qui veille aux travaux publics, aux routes, aux manufactures de la province, c'est enfin lui qui adopte des plans utiles & qui prépare leur exécution.

Vous voyez donc, MESSIEURS, que les rapports entre les deux formes d'administration sont nombreux, & que des deux côtés les peuples peuvent espérer le bien, parce que leurs intérêts sont confiés à des citoyens dont le patriotisme doit animer le zele. L'unique difference remarquable qui subsiste, c'est

que dans les *adminiſtrations provinciales*, les travaux du commiſſaire départi ſont beaucoup moindres qu'en Breſſe, ſes pouvoirs ſont plus limités, ſes déciſions moins fréquentes & moins impératives. Mais ſi la grande autorité eſt dangereuſe dans les mains d'un homme ſeul, quand il en fait un uſage léger ou quand il s'occupe peu de voir & d'approfondir, le danger ceſſe lorſqu'elle eſt confiée à un magiſtrat prudent & éclairé ; & il arrive alors, pour nous ſervir des termes de M. Necker, « qu'un homme de ce caractere a de l'avan-» tage ſur une adminiſtration collective, le » combat des opinions n'arrêtant point ſa » marche, l'unité de penſée & d'exécution » rend ſes ſuccès rapides.... »

Cette conſéquence eſt bien ſenſible en cet inſtant pour la Breſſe. M. l'intendant, rempli du déſir du bien, offre la réunion rare des qualités qui le font éclore promptement ; né au milieu des grands modeles, il a reçu de la nature tout ce qu'il faut pour leur reſſembler. Ses connoiſſances en tous genres le portent à l'extrêmité d'une carriere où d'autres à ſon âge font à peine le premier pas ; l'élévation de ſon ame & l'eſprit de juſtice qui le guide éteignent totalement la différence qui peut exiſter entre les *adminiſtrations provin-*

ciales & la nôtre. L'avantage demeure même en ce moment, de notre côté; c'eſt à M. de Brou que nous le devons, il eſt le magiſtrat dont a parlé M. Necker, & nous nous félicitons de pouvoir dire, au nom de tous nos concitoyens, qu'il ne nous laiſſe d'autre déſir à former que celui de le voir long-temps à la tête de la province.

Si après avoir jeté les yeux ſur l'enſemble de notre adminiſtration, nous les ramenons ſur ceux qui la compoſent, nous demeurons certains que ſa comparaiſon, avec les *adminiſtrations provinciales*, peut être ſoutenue dans tous les points. Des adminiſtrateurs qui cherchent à ſe rendre vraiement dignes de la confiance dont ils ſont honorés, trouvent par-tout du bien à faire, des abus à réformer; le zele qui les anime leur préſente ſans ceſſe l'occaſion d'en multiplier les heureux effets; ils ſavent que toutes les conſidérations particulieres d'intérêt & de puiſſance doivent diſparoître quand il s'agit du bien; attentifs aux réclamations du foible, & méconnoiſſant les perſonnes avec une noble fermeté, ils n'examinent que leurs prétentions reſpectives, & ne voient que l'intérêt public & la juſtice.... Heureuſes les provinces qui peuvent ſe flatter de poſſéder de pareils citoyens! Heureuſe la

Breſſé de les retrouver avec ces caracteres précieux, dans ceux qui ſont actuellement chargés de ſes intérêts ! Les ſyndics & les membres du conſeil, appellés à la confiance du public par leurs qualités perſonnelles, n'ont point trompé ſon eſpoir ; pénétrés de l'importance de leurs fonctions, nous les voyons s'y livrer avec autant de prudence que d'attention ; ſincérement attachés à une province dont ils ſont dignes, nous les voyons conſerver ſes privileges avec vigilance, combattre avec activité les prétentions de voiſins entreprenants & inquiets ; ne reſpirant que pour l'ordre & l'intérêt général, toutes leurs démarches ſe dirigent vers ce but ſacré, ils y arrivent & y reçoivent la plus belle récompenſe que puiſſent déſirer les gens en place, l'eſtime publique.

C'eſt avec elle qu'ils parviennent à mériter la protection & les bontés d'un monarque uniquement occupé du bonheur de ſon peuple ; c'eſt avec elle qu'ils peuvent devenir dignes du miniſtre vertueux & grand que nous devons à ſon diſcernement paternel !

Ce ſeroit ici, MESSIEURS, le terme naturel de ce diſcours ; mais en vous rappellant M. Necker, ſeroit-il poſſible de ne pas parler de ce que lui doit la nation ? La

reconnoiſſance publique demande un tribut.... qu'il nous ſoit permis de lui conſacrer quelques inſtants, on ne compte point leur durée quand il s'agit de remplir un devoir ſi ſacré ; & dans cette aſſemblée ſolemnelle, la Breſſe doit attacher une fleur à la couronne que toutes les provinces & tous les amis de la patrie placent ſur la tête de ce miniſtre.

SECONDE PARTIE.

Si nous voulions peindre ce génie heureux & rare, qui ſait à la fois embraſſer l'enſemble & les détails d'une grande maſſe, ſaiſir les objets ſous tous leurs rapports, unir l'intérêt général à l'intérêt particulier, & les ſervir tous deux ſans les affoiblir, nous vous préſenterions M. Necker....; nous le montrerions aſſis dans ſon cabinet au milieu des vertus, & conſidérant d'un œil attendri l'image de la France & celle de notre monarque....; vous le verriez prévoyant tout, combinant tout pour le bonheur des peuples & la gloire de l'état; nous vous ferions admirer cette ſageſſe de vues, cette profondeur de lumieres, cette juſteſſe d'idées qui aſſurent les ſuccès, ce don rare de connoître les hommes, ce talent difficile de trouver des reſſources puiſſantes qui ne ſoient point onéreuſes, cet art unique de maintenir l'équilibre ſage qui naît de la connoiſſance des forces.... Mais incapables de tracer ce tableau avec l'énergie majeſtueuſe qu'il mérite, & la vérité d'expreſſion qu'il comporte, nous allons nous borner à une foible eſquiſſe; & le précis ſimple de ſon

administration, vous développera plus éloquemment que nous, MESSIEURS, sa supériorité dans les affaires publiques, & ses vertus particulieres.

AFFAIRES PUBLIQUES. Au moment où il a été appellé au ministere, les finances étoient enveloppées d'un voile que le désordre, la mauvaise foi & la multiplicité des objets rendoient impénétrable depuis Colbert : quelques ministres avoient tenté de le soulever, mais le temps avoit manqué aux uns, & les forces aux autres. Ce n'étoit cependant que par ce travail difficile, mais indispensable, qu'on pouvoit espérer de connoître une machine aussi compliquée, d'en balancer les mouvements, d'en séparer tous les ressorts inutiles, & d'en savoir enfin parfaitement les résultats.

Ordre dans les finances. M. Necker l'acheva avec autant de succès qu'il avoit eu de courage à l'entreprendre : tout fut classé, tout fut éclairci, & l'on vit avec étonnement qu'on dépensoit vingt-quatre millions de plus qu'on ne recevoit. Le mal reconnu, il s'agissoit d'y remédier : l'esprit de bienfaisance & de bonté qui anime & le prince & le ministre, répugnoit aux nouveaux impôts, palliatifs violents, toujours dangereux & souvent inutiles. M. Necker découvrit des remedes plus doux & plus efficaces, c'étoit

le rétabliſſement du crédit public & l'économie. Ayant apporté dans le miniſtere les talents qui l'avoient diſtingué comme particulier, il y fut auſſi accompagné du crédit dont il avoit joui dans le commerce. Un grand eſprit d'ordre, beaucoup de bonne foi dans les opérations, des combinaiſons juſtes (*b*), des établiſſements ſages furent les baſes ſur leſquelles s'appuya la confiance publique ; l'état, qui depuis long-temps paſſoit pour le plus mauvais débiteur du royaume, reprit un crédit perdu, & l'on vit renaître avec lui les forces & la puiſſance. *Crédit public.*

L'économie contribua beaucoup à une révolution ſi prompte ; ſon œil ſévere fut porté dans les grandes affaires & dans les détails ; le miniſtre, comme il le dit lui-même, *ſe mit à la pourſuite de tous les abus & de tous les gains inutiles.* Le champ étoit vaſte ; & outre la difficulté qui provenoit de ſon étendue, on devoit s'attendre à être arrêté à chaque pas par la jalouſie & l'intérêt perſonnel. Leurs cris ſe firent entendre, leurs ſatellites furent armés.... ; le ſage les vit, il fut ferme, & triompha. *Économie.*

(*b*) Caiſſe d'eſcompte, loi ſur la comptabilité, loteries, &c.

Réformes. Une foule de libéralités arrachées par l'importunité, ou surprises par de faux exposés, attirerent d'abord son attention : on vit disparoître ces dons abusifs, connus sous le nom singulier de crouppes, &c. Les profits énormes de la finance furent réduits, les intendants de cette partie supprimés ; le nombre des fermiers, des trésoriers & des receveurs généraux fut considérablement diminué ; l'on divisa la perception de tous les droits entre trois compagnies. Les travaux furent simplifiés, & par ce moyen, les bénéfices sont devenus beaucoup moins nombreux & moins considérables.

Maison du roi. Le bien n'eût été opéré qu'imparfaitement, si le ministre eût borné là des réformes salutaires. L'esprit de sagesse en indiquoit une importante, mais dont l'exécution avoit paru jusqu'ici impossible ; c'étoit celle de la maison du roi. Il s'agissoit de toucher à une masse brillante que l'on croyoit nécessaire à la majesté du trône ; c'étoit attaquer une partie aussi délicate chez les grands seigneurs que dans le reste des hommes, l'intérêt.... Comment espérer que le monarque auroit assez de force pour ne pas être ému par les sollicitations de ses grands officiers, pour ne pas céder aux prieres de ses serviteurs ? Ne devoit-on pas redouter aussi les intrigues

ſecretes, les menées dangereuſes, la calomnie, la vengeance ? Mais leurs mouvements n'abattent point une ame forte... ; elle les attend ſans trembler, & ſait les vaincre ſans paroître les appercevoir.

Vainement les vagues irritées menacent d'écraſer un rocher par leur chûte, elles arrivent, ſe briſent, & ſa tête majeſtueuſe domine toujours ſur les eaux. Le roi adopta la réforme, & ce prince ſe dépouilla de l'appareil de la grandeur pour ménager ſes ſujets ; cette privation fut pour lui une jouiſſance : il reconnut que ce n'eſt pas dans le faſte inutile d'une cour pompeuſe, mais dans le bonheur des peuples, que conſiſte celui du ſouverain.... ; & il ſe rappella que le grand Henri parcourant les campagnes ſans ſuite, avec un pourpoint déchiré, n'imprimoit pas moins de vénération & d'attendriſſement dans cet état, que lorſqu'aſſis ſur un trône brillant, il étaloit à des ambaſſadeurs étrangers toute la magnificence de ſa cour.

Des ſacrifices auſſi beaux aſſurent bien mieux la gloire d'un empire, que les victoires & les conquêtes. On doit tout eſpérer d'un prince qui en eſt capable, & tout attendre de la nation qu'il gouverne.... « Cette nation, » monarque auguſte, ne vous a encore vu que

» pour ſentir vos bienfaits : toujours guidé par
» la bonté & la juſtice, vous ne reſpirez que
» ſon bonheur... ; toutes vos démarches nous
» ont prouvé que ce ſentiment ſeul vous ani-
» moit.... Le ciel vous fit le chef d'un grand
» royaume, mais vous avez acquis vos ſujets ;
» & quand un roi poſſede leurs cœurs, il poſ-
» ſede auſſi leur ſang & leurs fortunes. Quels
» princes, quels rivaux peuvent alors égaler
» votre puiſſance & vos reſſources ? Un ora-
» teur Anglois (*c*) vient de vous préſenter à
» ſa patrie comme un modele : ce ſuffrage,
» donné au milieu d'un ſénat ennemi, vaut
» une grande victoire ; & quand la ſuite des
» ſiecles aura fait oublier que le fils de Phi-
» lippe Auguſte fut couronné ſur les bords de
» la Tamiſe (*d*), on ſe rappellera encore
» l'hommage honorable que votre majeſté y
» a reçu, malgré la haine nationale & les
» fureurs de la guerre. Charles le Sage, dont

(*c*) Le lord Burke. Voyez le mercure de France, 3 mars 1781.

(*d*) C'étoit Louis VIII, fils de Philippe Auguſte. Les Anglois ayant chaſſé Jean ſans Terre, Louis fut proclamé roi à Londres. Jean ſans Terre mourut errant, & Louis ne garda la couronne d'Angleterre qu'une année ; il fut obligé de la céder à Henri III, fils de Jean.

» vous avez le trône & les vertus, disoit
» souvent : *qu'il ne trouvoit les rois heureux*
» *qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien.*
» C'est de ce pouvoir précieux dont vous faites
» chaque jour un si noble usage, & c'est par
» cet usage seul que nous sentons votre domi-
» nation ! Le François, qu'on accuse de légé-
» reté, n'en eut jamais pour ses rois.... Votre
» nom, ô Louis ! est écrit pour jamais dans
» son cœur à côté de ceux de Charles V &
» de Henri IV, & la postérité adorera tou-
» jours votre image sur l'autel de la recon-
» noissance, avec celles de ces deux grands
» monarques ! »

État actuel des finances.

Il est résulté de cette bonté du prince, & de cette administration ferme du ministre, qu'au milieu des alarmes de la guerre & des dépenses excessives qu'elle entraîne, sans nouvel impôt, la recette du trésor royal excede actuellement la dépense de plusieurs millions (*e*). Ce résultat fait le plus bel éloge de celui qui l'a opéré ; il est le garant le plus puissant & le plus irréprochable de son administration.

Comité.

Peu jaloux de réunir sur lui une portion considérable d'autorité, & de se réserver des

(*e*) 27,700,000 liv., dont 17 en remboursements. Voyez le compte rendu.

travaux purement lucratifs, M. Neker s'eſt dépouillé d'une grande partie des affaires contentieuſes dont le contrôleur général étoit le ſeul juge ; & convaincu que leur multiplicité empêchoit à ce miniſtre de les voir avec l'attention qu'elles méritent, on en a attribué, par ſon conſeil, la déciſion à un tribunal qui s'en occupe avec autant d'activité que de lumieres, & par ce moyen les peuples reçoivent une juſtice prompte & aſſurée.

Adminiſtrations provinciales,

Certain qu'il eſt important de confier aux provinces une partie de leur adminiſtration intérieure, que la répartition ne peut être faite avec plus d'équité que par les habitants eux-mêmes, que perſonne ne peut mieux qu'eux voir le bien à faire & les abus à éviter, M. le directeur général a engagé ſa majeſté à faire l'eſſai de quelques *adminiſtrations provinciales*, avec leſquelles celle de notre province a des rapports que nous avons mis ſous vos yeux. Mais les ayant propoſé avec modeſtie, il a voulu que ſon plan à cet égard fût vu de toute la nation, pour que l'expérience inſtruisît ſur ſes inconvénients & ſes avantages. Mérite rare d'un miniſtre, qui veut que le bien ſoit le fruit de l'étude & de la réflexion ! Abdication admirable des jouiſſances de l'amour-propre, qui aime toujours à généra-

liſer ſes projets, ſur-tout quand ils peuvent attirer quelques applaudiſſements à leur auteur!

Commerce. M. Necker ne pouvoit voir avec indifférence le commerce ſon bienfaiteur; il ſavoit qu'il étoit une ſource de richeſſe qui l'a fait nommer le *nerf d'un état*, qu'il augmente ſa puiſſance active, développe l'induſtrie, & multiplie les reſſources en tous genres.... Auſſi, comme Colbert, a-t-il dirigé une partie de ſes vues pour le favoriſer. Les entraves funeſtes des péages ont diſparu dans les domaines du roi; la main-morte, ce monſtre né ſous un gouvernement que l'on ne ſe rappelle qu'en gémiſſant, a été également aboli dans les poſſeſſions de ſa majeſté; & le *droit de ſuite*, plus barbare encore, a été proſcrit dans tout le royaume. De telles loix ſont encore plus favorables à l'humanité qu'au commerce, & elles conſacrent à jamais la mémoire du prince de qui elles ſont émanées. Des traités favorables ont protégé le commerce au dehors, des loix ſages ſur les manufactures ont aſſuré l'établiſſement des unes & la proſpérité des autres, un prix annuel a été établi pour le citoyen dont les lumieres contribueront le plus aux progrès des arts. C'eſt par des moyens de cette eſpece, qu'on fait éclore des talents utiles, qu'on augmente la grandeur d'une

nation, & qu'on lui assure une supériorité en tous genres. Nous sentons déjà les avantages de tant de mesures patriotiques, & ils seroient plus multipliés sans une guerre faite pour le commerce lui-même ; mais cet événement nécessaire ne fait que retarder un moment la végétation de l'arbre, pour verser ensuite dans ses canaux une seve plus abondante, lui faire produire des jets nombreux, & le montrer chargé de meilleurs fruits.

Espérances... Projets.

A des biens aussi sensibles, vient se réunir l'espoir d'en éprouver de plus grands encore. Le *compte rendu* par M. Necker nous apprend que sa sage prévoyance lui fait préparer de loin des plans dont l'exécution demande plus de temps ou de travail préalable. Nous voyons dans ce monument immortel, qu'aucun des instants de sa vie ne sont perdus pour l'état ; il embrasse à la fois le présent & l'avenir, & tous deux se partagent son cœur & son temps.

Pensions, vingtiemes, taille, corvées, capitation.

La diminution considérable des pensions inutiles qui forment en France un objet de dépense énorme (*f*), l'invariabilité des rôles de vingtiemes pendant l'espace de vingt ans, la fixation équitable de la taille & les moyens

(*f*) Vingt-huit millions. L'Europe entiere n'en donne pas la moitié. Voyez le compte rendu.

de perfectionner sa répartition, la conversion de la capitation & des corvées en un impôt assis sur quelque objet de luxe, tels sont en partie les projets avantageux pour l'exécution desquels nous formons des vœux avec ce ministre.

Contrôle. On s'est toujours égaré dans le dédale des décisions rendues relativement aux contrôles. Le particulier, incapable de les connoître, a toujours été jugé par le fisc, & le fisc étoit juge dans sa propre cause.... Tout demande une nouvelle loi, qui, en ménageant les intérêts du souverain, puisse prévenir les abus & les inconvénients de la forme actuelle : M. Necker s'en occupe ; & avec cette bonne-foi qui caractérise l'amour du bien, il met les travaux faits par son ordre sur cet objet, sous les yeux des magistrats les plus éclairés du conseil ; il les communique aux parlements, afin que tout étant discuté & prévu par les dépositaires du pouvoir législatif, il puisse résulter, du plan & des observations respectives, une loi simple & sage, qui instruise facilement chaque citoyen qui contracte.

Traites ; aides, gabelles. C'est par le même esprit qu'il fait examiner & calculer les droits de traites, les aides & les gabelles. Ce dernier impôt mérite sur-tout l'attention d'un monarque juste & d'un ministre

éclairé. Ses abus avoient autrefois excité l'indignation de Sully (g), & le grand Colbert en avoit été également frappé ; mais il eſt plus aiſé de voir le mal que d'y apporter un remede. Comment remplacer le produit énorme de cet impôt ? Sur quel objet aſſeoir ce remplacement ſans fatiguer beaucoup quelque claſſe de citoyens ? L'uniformité du prix le préſente à M. Necker ; la ceſſation d'une inégalité prodigieuſe ſera même utile aux provinces qui paient actuellement le ſel au plus bas prix. On leur rendra des citoyens, des cultivateurs ; ils ne ſeront plus excités à des contraventions ſéduiſantes que l'on punit avec le glaive deſtiné aux ſcélérats ; on verra diſparoître des limites barbares ; pour maintenir un ordre né du plus grand déſordre, on ne ſoudoiera plus, à grands frais, des troupes nombreuſes ; elles ne ſeront plus armées contre les citoyens ; le François trouvera partout des amis & des freres, & la patrie ne gémira plus de voir employer à un uſage humiliant & barbare, des bras qui auroient pu l'enrichir ou la défendre.

Le bonheur de voir réaliſer ces eſpérances,

(g) Ce miniſtre la manifeſte en divers endroits de ſes mémoires.

eſt réſervé au moment de la paix. L'agitation de la guerre & ſes dépenſes, en abſorbant tous les ſoins d'un miniſtre, l'empêchent de ſe livrer à des travaux de bienfaiſance au dedans ; & on lui doit beaucoup ſans doute, quand, dans ces inſtants de criſe, ſa ſageſſe nous épargne les maux ordinaires attachés à ce triſte fléau. Ainſi nous verrons paroître parmi nous l'heureuſe divinité de la paix, non-ſeulement entourée des avantages ordinaires que ſa préſence procure aux hommes, mais encore accompagnée des biens qu'une ſage adminiſtration nous permet d'entrevoir. C'eſt à cette époque fortunée que le pere de famille pourra ſe livrer ſans contrainte à la conſolante occupation de rendre ſes enfants heureux ; ſa tendre ſollicitude portera ſes regards ſur chacun d'eux ; tous auront des graces à lui rendre, & le ſpectacle de leur reconnoiſſance lui fera goûter des plaiſirs que ne lui procureroient jamais la puiſſance & la fortune !

Compte rendu.

Ces vues de bonté, ces projets utiles ſont manifeſtés dans le compte que M. Necker vient de rendre à ſa majeſté. C'eſt là qu'il paroît tel qu'il eſt, c'eſt-à-dire, grand miniſtre & homme de bien ; c'eſt là qu'il développe l'ame la plus belle & la plus élevée..... On l'y voit faire paſſer ſon adminiſtration ſous les yeux de ſon

maître avec cette noble assurance que l'on ne trouve que dans l'homme irréprochable ; il y parcourt successivement tous les objets que nous venons de vous rappeller, & chaque pas démontre l'administrateur éclairé, & l'ami de l'humanité. Suite d'opérations sagement combinées, plans heureusement exécutés, chaîne d'événements aussi biens liés que prévus, tout y frappe, tout y porte dans les ames un sentiment délicieux & long-temps inconnu..... Le prince y jouit de la douce satisfaction de voir ses désirs paternels remplis ; le simple citoyen reconnoît, en le lisant, qu'on s'occupe de lui, & qu'on s'en occupe pour son bonheur. En considérant le bon ordre des finances, les craintes cessent, la confiance s'accroît, le crédit public augmente, & le François s'apperçoit que l'on peut continuer une guerre malheureusement nécessaire, sans troubler son repos, sans diminuer son aisance : il se livre alors paisiblement à ses travaux, il bénit sa situation, il sent l'avantage précieux de vivre sous un maître qui veut le bien ; il sourit en comparant les forces imposantes de sa nation, les ressources nombreuses auxquelles elle n'a pas encore touché, à la perplexité inquiete de ses ennemis, à leurs dépenses prodigieuses, & à leurs impôts plus excessifs encore : il prend de son

pays l'idée noble que doit en avoir tout bon patriote, & fixant ſes regards ſur le paſſé, il apperçoit l'aurore du plus beau jour....

C'eſt pour la premiere fois que dans un grand état, dans une place où la vertu eſt expoſée à des dangers auſſi grands que les tréſors auxquels elle préſide; oui, MESSIEURS, c'eſt pour la premiere fois qu'on a vu un miniſtre des finances rendre publiquement compte de ſa geſtion, & déférer ſa conduite au tribunal de ſon ſouverain. Ce n'eſt pas que la France ne puiſſe ſe féliciter d'en avoir vu pluſieurs qui auroient été capables d'une pareille démarche, & qui l'auroient faite d'une maniere auſſi honorable pour eux, & auſſi ſatisfaiſante pour le public (*h*); mais, ou l'idée ne leur en eſt pas venue, ou les circonſtances leur ont empêché de l'exécuter. A la vérité, l'abbé Suger, dont le miniſtere a été ſi utile à la France ſous Louis VI & Louis le Jeune, a compoſé un livre qui a pour titre (*i*): *livre*

(*h*) Tel eſt le cardinal d'Amboiſe; il étoit l'ami de l'état, & Louis XII en étoit le pere.

(*i*) *Sugerii abbatis liber, de rebus in ſua adminiſtratione geſtis, in quo multa ad hiſtoriam Ludovici Groſſi, & Junioris pertinentia annotantur.* Cet ouvrage eſt rapporté dans Ducheſne, ainſi que pluſieurs autres,

des choſes faites pendant l'adminiſtration de l'abbé Suger, où ſont rapportés beaucoup de faits appartenants à l'hiſtoire de Louis le Gros & de Louis le Jeune. Mais cet ouvrage, comme vous le voyez par ſon titre, n'eſt point un compte de ſon adminiſtration, c'eſt une relation des événements qui l'ont rendue remarquable, un recueil de faits tenant à l'hiſtoire des deux princes; en un mot, ce ſont les annales d'un hiſtorien. Sully donna la liſte de tous ſes biens en entrant dans les finances, & il a détaillé dans ſes mémoires ceux qu'il avoit acquis pendant ſon miniſtere, en défiant ſes ennemis d'en contredire la ſincérité. Colbert en fit, dit-on, autant (*k*); mais ces déclarations publiques, en prouvant la probité de l'ami de Henri IV & du grand miniſtre de Louis XIV, ne ſont relatives qu'à leur fortune particuliere: ces hommes célebres ont voulu confondre juſqu'aux ſoupçons les plus injuſtes; mais ils n'ont point ſoumis leur adminiſtration à l'examen du public; ils n'en ont pas fait

---

relatifs à l'abbé Suger. Quelques critiques penſent que ce miniſtre n'en eſt point l'auteur, mais un moine de l'abbaye de St. Denis, dont Suger étoit abbé.

(*k*) Ce trait eſt rapporté dans les vies des hommes illuſtres de France. Voyez auſſi l'éloge de Colbert, par M. Necker.

l'exposé ; ils n'ont point donné le tableau précis & raisonné de ce qu'ils ont reçu & dépensé pour le roi, & de ce qu'ils ont fait pour le bien des peuples.

L'histoire des autres nations est encore plus aride en traits semblables que celle de France, & il est très-vrai de dire que le compte rendu par M. Necker, devient digne de fixer une époque mémorable dans nos fastes, puisqu'il est sans exemple : la rareté d'une pareille démarche doit la mettre au nombre des grandes actions qui honorent l'humanité, en immortalisant leurs auteurs. Aussi le parlement de Grenoble vient-il de le faire inférer dans ses registres, afin que, confondu avec les arrêts rendus au nom du prince, il devienne comme eux une loi éternelle, consacrée par le suffrage d'une compagnie aussi distinguée par ses lumieres que par son patriotisme. Un tribunal qui a l'avantage d'avoir pour chef un magistrat aussi connu sur le Parnasse que chez Thémis (*l*), en a fait faire la lecture publique,

(*l*) M. François de Neufchateau. Cette lecture est consignée, avec le discours de ce magistrat, dans le mercure de France, du 7 avril. Ce même officier, lors de l'enrégistrement de l'édit des *mains-mortes*, avoit retracé une suite des bienfaits émanés du trône depuis l'administration de M. Necker,

en préſence de tous les habitants de Mirecour ; les étrangers, nos ennemis eux-mêmes l'ont fait traduire dans leurs langues, pour offrir à leurs adminiſtrateurs un modele à admirer & à ſuivre.

Celui qui ne craint pas le grand jour, ne craint pas non plus la cenſure ; celui qui oſe développer les motifs de ſes actions & indiquer ſa marche, ne redoute ni l'œil des méchants ni celui des jaloux.... Le miniſtre qui, dans l'exercice des fonctions de ſa place, *n'a vu que ſes devoirs & l'eſpoir de mériter l'approbation de ſon maître* (*m*), ſans ſacrifier au crédit & à l'autorité, peut paroître avec aſſurance, ſa vertu lui ſervira d'égide.... La critique a été défiée d'indiquer une faveur, une grace échappée à l'attachement & à la ſimple protection ; elle eſt reſtée dans le ſilence....., & ce ſilence honore bien M. Necker. Le *compte rendu* a foudroyé l'envie, il a fait taire l'intérêt perſonnel, il a ramené les ames honnêtes qui s'étoient laiſſé perſuader par ſes cris, & en réfléchiſſant que l'ordre général avoit demandé des ſacrifices qui ont coûté à la ſenſibilité du miniſtre,

(*m*) Compte rendu, pag. 103.

elles

elles ſe ſont conſolées de leur ſort par la vue du bien commun.

L'impreſſion étonnante qu'a fait cet ouvrage ſur l'Europe entiere, l'empreſſement général, l'applaudiſſement de tous les François, vengent pleinement M. Necker de ces clameurs obſcures que tous les bons citoyens ont prévu avec lui. Ceux qui ne doivent leur exiſtence & leur fortune qu'au déſordre, peuvent-ils voir, ſans douleur, le renverſement de leurs eſpérances coupables ? Peuvent-ils voir, ſans frémir, le regne de la cupidité détruit ? Triſtes du bonheur public, ils tâchent d'en diminuer le ſentiment.... mais ils ſe trompent ; hélas ! S'ils approuvoient, nous verſerions des larmes, & les peuples doivent toujours déſirer de ne pas voir de leur avis, cette claſſe d'êtres mercenaires, qui n'ont d'autre patrie que le lieu où leur intérêt eſt ſatisfait ! *Critiques.*

La jalouſie, ſans être guidée par un motif auſſi bas, a néanmoins manifeſté ce chagrin injuſte que les ſuccès du mérite lui occaſionent. « Qu'admire-t-on, s'eſt-elle écriée, qu'a-t-il » fait qu'il n'auroit dû faire ? Gardez-vous de » vous laiſſer ſéduire par un éclat trompeur, » & n'attribuez pas à la vertu, ce qui n'eſt » qu'une oſtentation orgueilleuſe.... »

« Déeſſe de ténebres, a répondu la France ;
» apprends que dans toutes les poſitions
» l'homme oublie ſouvent ſes devoirs ; l'eſ-
» time publique eſt due à celui qui s'impoſe
» la tâche pénible de les remplir, & s'il y
» réuſſit, nous lui devons notre reconnoiſ-
» ſance. Nous avons jugé des faits & non pas
» des mots.... Oſe contredire ces réſultats
» précis ; nie, ſi tu le peux, l'avantage de
» ces projets, le ſuccès de ces opérations.... ;
» ne blâme pas la douce effuſion de nos
» cœurs ; en l'ignorant tu perds des plaiſirs.
» Oui, nous devons remercier celui qui a ſu
» nous être utile, des biens qu'il nous promet
» encore ; ſa conduite paſſée nous les garantit.
» Que la vanité, qu'un motif purement hu-
» main aient dicté une belle action, eſt-ce à
» celui qui en recueille le fruit à en examiner
» la ſource ? Le bien ſubſiſte, & ce n'eſt que
» d'après lui qu'on doit prononcer. Pourquoi
» ravir à un homme vertueux la douce ſatiſ-
» faction de parler de ſa vertu ? Cette ſainte
» hardieſſe eſt permiſe, elle eſt le prix le plus
» intéreſſant de ſa façon de penſer. Heureux
» les hommes publics qui peuvent parler
» d'eux-mêmes ſans offenſer la vérité, le
» ciel n'en multiplie pas aſſez les exemples
» pour le bonheur de la terre !

Le *compte rendu* eſt écrit avec la fermeté d'un homme qui dit vrai ; le dieu de l'éloquence ne pouvoit préſider à un ouvrage plus digne de ſon feu ſacré ; il a tenu la plume de M. Necker, & en donnant à ſon ſtyle la force, la clarté & la préciſion, il nous a montré tout à la fois un grand miniſtre & un bon écrivain. *Eloquence, talents littéraires.*

Ce titre lui étoit déjà acquis, *la légiſlation du commerce des grains* & *l'éloge de Colbert*, nous avoient déjà prouvé que les talents de l'eſprit s'uniſſoient chez lui au génie & aux qualités du cœur. La nature ne forme pas les grands hommes à demi, & tout ce qu'elle veut élaborer avec ſoin porte l'empreinte de la perfection.

Quelle profondeur n'admire-t-on pas dans le premier ouvrage ! Quelle juſteſſe de jugement, quels calculs exacts & ſavants ! Quelle ſageſſe dans les meſures propoſées, & quelle force dans la peinture des inconvénients à craindre ! Les opinions ſur le commerce des grains ont preſque toujours été partagées ; il s'eſt formé, dans cette partie, des ſectes animées qui ſe ſont abandonnées à des ſpéculations théoriques, dont on a toujours ſenti le vuide quand le beſoin a parlé ; & malgré les raiſonnements & les ſophiſmes, les événe- *Légiſlation du commerce des grains.*

ments ont toujours décidé de la conduite du miniſtere. La défenſe totale de l'exportation eſt auſſi dangereuſe que la liberté ſans bornes ; une précaution ſage dans un temps de diſette devient inutile dans un moment d'abondance. Quand la terre nous donne des grains ſuperflus, il n'eſt pas raiſonnable de garder ce ſuperflu ; il doit former un objet d'échange avec les nations voiſines, & en s'obſtinant à le conſerver, on garde une maſſe inerte, on ſe prive de l'argent qu'elle auroit apporté ; l'agriculture ſe néglige, parce qu'on croit avoir toujours aſſez, & il arrive que dans un temps de criſe, on n'a ſouvent ni bled, ni argent pour s'en procurer. D'un autre côté, ce ſeroit s'expoſer à de grands dangers que de permettre en tout temps la libre exportation ; l'intérêt abuſe facilement les individus, & ſouvent ils ſe dépouilleroient d'une ſubſiſtance néceſſaire : le grand talent, en cette partie, eſt de ne point tomber dans les extrêmes, d'arrêter ou de permettre la circulation à propos ; tout plan irrévocable à cet égard ſera toujours nuiſible, parce que les circonſtances varieront toujours. C'eſt dans l'ouvrage de M. Necker qu'on puiſe l'art difficile de les conſulter & de les prévoir ; c'eſt par des diſcuſſions auſſi claires que profondes, qu'il nous

apprend que la ſcience du commerce des grains ſe réduit à l'étude des circonſtances, à l'examen de la population d'un état, de ſes productions & de ſes beſoins, & enfin au ſage diſcernement du ſuperflu & du néceſſaire.

Eloge de Colbert.

L'éloge de Colbert (*n*) ne pouvoit être bien fait que par un homme capable de lui ſuccéder.... La gloire de ce miniſtre exiſtoit, mais elle n'étoit qu'imparfaitement connue ; il avoit bien mérité de la patrie, mais la patrie avoit été ingrate.... L'ombre de ce grand homme demandoit un vengeur, M. Necker a parlé, & la France a verſé des larmes ſur le tombeau de Colbert.... Pour bien l'étudier, il falloit penſer comme lui ; pour le bien louer, il falloit être lui-même ! En faiſant le portrait de Colbert, M. Necker a fait le ſien ; il l'a peint auſſi grand que lui, & c'eſt dans cet ouvrage, rempli d'une éloquence ſublime &

(*n*) *L'éloge de Colbert* a remporté le prix à l'académie Françoiſe, en 1773. On ne peut le lire ſans admirer la profondeur du génie & l'éloquence de l'orateur. Il y avoit joint des notes qui portent ſur les queſtions les plus abſtraites de la politique & du gouvernement, il en a fait autant de théoremes ſimples. Cet ouvrage, dont M. Necker ne ſe fit pas connoître pour auteur ſur le champ, le décela à la patrie.

de choſes profondément penſées, qu'il s'eſt montré digne d'un miniſtre qu'il a paru choiſir pour modele.

Juſqu'ici nous l'avons conſidéré dans les travaux délicats & étendus du miniſtere ; nous avons offert un hommage au génie, à la fermeté, à la bonne foi & aux talents de l'homme public ; ce que nous avons dit de ſon adminiſtration, & ce qu'il a fait indique des vertus particulieres ſur leſquelles il eſt bien agréable d'arrêter ſa vue, leur ſpectacle eſt auſſi attendriſſant que celui dont nous venons de jouir ; il eſt précieux ſur-tout quand on le voit dans les hommes qui, revêtus d'un grand pouvoir, ont tant de facilités d'en abuſer & de ſe méconnoître.

VERTUS PARTICULIERES.

Né dans cette claſſe paiſible chez laquelle des vues ambitieuſes ne corrompent point les principes de moralité ; placé long-temps à une diſtance égale de la richeſſe & du beſoin, il a toujours conſervé cette ſimplicité de mœurs, cette paſſion du travail qui eſt dans le commerce un ſigne infaillible du ſuccès ; arrivé à la fortune, il ne vit jamais dans ſes tréſors que des agents qui garantiſſent du beſoin, & fourniſſent les occaſions de faire du bien : cette derniere propriété eſt la ſeule qui leur donne du prix aux yeux du ſage, &

quand on la ſépare de l'or, il n'eſt plus qu'un corps inanimé dont la poſſeſſion eſt ſouvent funeſte ; il ne changea ni la façon de penſer, ni la maniere de vivre de M. Necker, & la place importante de miniſtre des finances n'en a point fait un autre homme : dans le ſein des honneurs, il en mépriſe la vaine pompe, & l'élévation de ſon rang ne lui rappelle que les peuples & ſes devoirs.

Simplicité de mœurs.

Entiérement conſacré au ſoin de les remplir, il ne reſpire que pour nous, & le bonheur public eſt ſa ſeule jouiſſance ! Malgré les détails immenſes de ſa place, il voit tout, examine tout, rien n'échappe à ſes regards & à ſes recherches. L'auſtere équité, aſſiſe ſur ſon tribunal, dicte toutes ſes déciſions ; le foible peut, avec ſuccès, y implorer cette divinité, elle écoute ſes plaintes, peſe ſes raiſons.... ; rang, puiſſance, tout eſt écarté, & elle n'y juge que les droits ou les demandes.

Amour du travail.

Juſtice.

Cette vertu que tant de gens connoiſſent ſi peu, à l'exiſtence de laquelle ils croient à peine, le déſintéreſſement eſt venu ſe placer à la tête des finances ; il eſt ſi naturel à M. Neker, qu'il ne le regarde peut-être pas comme une vertu ; cependant, la connoiſſance qu'il a des autres hommes, doit lui prouver qu'elle en eſt une bien rare, & la comparaiſon

Déſintéreſſement.

doit l'élever à ſes propres yeux. Quelle nobleſſe, quelle maniere de voir délicate ne ſuppoſe pas le déſintéreſſement ? Les hommes accoutumés à n'écouter que leurs déſirs, & à n'enviſager leur bonheur que dans les richeſſes, ne conçoivent pas qu'il ſoit poſſible de les voir avec indifférence.... Sans parler de ces ames viles, qui ne ſacrifiant qu'à l'or trouvent honnêtes tous les moyens de s'en procurer, où ſont celles qui ont le courage de mépriſer ce qui peut être acquis ſans remords ? Quel homme a jamais dédaigné le prix légitime de ſes travaux ? Quel miniſtre a jamais dit à ſon ſouverain : « Vous m'avez jugé capable d'adminiſtrer vos finances ; votre choix m'honore, » & je vais chercher à m'en rendre digne ; » la ſatisfaction d'être utile eſt le ſeul prix que » je mets à mes ſervices ; aſſez favoriſé de la » fortune pour ne plus rien déſirer d'elle, » permettez-moi d'être le premier à exécuter les plans d'économie que je vous » propoſe. »

Fidele à ce langage, M. Necker n'a voulu que des travaux ; il a renoncé à tous les bénéfices de la place la plus lucrative du royaume ; il a refuſé tous les dons, toutes les gratifications que l'uſage avoit conſacré ; il n'eſt pas de province, pas de ville qui ne puiſſe atteſter

à cet égard ſon déſintéreſſement (o); les preuves en exiſtent dans toute la France, & elles ſe renouvellent tous les jours.

Senſibilité. Bienfaiſance.

Les ſentiments de ſon cœur répondent à l'élévation de ſon ame, toutes ſes actions reſpirent, comme celles de ſon maître, l'humanité, la bienfaiſance & la douceur.... « C'eſt » de vous que nous le ſavons, citoyens hon» nêtes & malheureux dont il a ſoulagé les » beſoins.... Triſtes habitants des ſéjours de » la miſere & des regrets, nous entendons » les cris de votre reconnoiſſance.... » Aidé d'une compagne auſſi ſenſible que modeſte, il porte la conſolation dans les demeures de la douleur; touché du ſort d'une claſſe d'êtres qui n'ont d'autres crimes à ſe reprocher que celui de leurs peres, il a pourvu à leur ſubſiſtance; effrayé des effets funeſtes de la corruption & de la cupidité blâmable de ces nourrices mercenaires qui portent la mort dans le ſang de ceux dont elles doivent ſoutenir la vie, il a étendu les établiſſements des bureaux de nourrices, il a favoriſé une inſtitution utile, qui, en

Enfants trouvés.

(o) La Breſſe elle-même l'a éprouvé en particulier, car il a refuſé la gratification que les états de cette province offroient au contrôleur-général, comme une foible marque de leur reconnoiſſance.

donnant aux enfants une nourriture étrangere, la leur tranſmet au moins ſalutaire & pure (*p*).

Hôpitaux. « Vous n'avez pas échappé à ſon attendriſſe-
» ment, infortunés, qui trouvez ſouvent la
» mort dans les lieux où vous allez chercher
» la ſanté ! Des changements utiles, des
» réglements ſages vont en purifier le temple,
» & rendre tous les jours des citoyens à la
» patrie. Sous la direction de ſa vertueuſe
» épouſe, s'eſt élevé un hoſpice de charité,
» où les pauvres, bien nourris & placés dans
» des lits ſéparés, ſont ſecourus avec ſoin,
» propreté & économie.... Enfin il a entendu
» les gémiſſements profonds qui s'élevent de
» ces ſombres retraites, où l'innocence ſouffre
» quelquefois à côté du crime, & par ſes ſoins
» elles ont déjà été réparées ou reconſtruites
» dans un grand nombre de villes. »

(*p*) Etabliſſement où l'on nourrit les enfants avec du lait de vache. Des loix auſſi conformes à l'humanité n'indiquent pas ſeulement une grande ſenſibilité, on y reconnoît encore le génie d'un homme qui veut ſaiſir tous les moyens d'augmenter la population ; c'eſt elle qui fait la force d'un état. Les enfants mal nourris, les enfants-trouvés, les malades ſont preſque tous dérobés à la ſociété par des abus d'éducation, de ſoins, de poſition, &c. Les faire ceſſer, eſt l'art d'un politique comme d'un homme ſenſible.

Que ne pouvons-nous, MESSIEURS, publier ici tous les bienfaits particuliers que la modeſtie de M. Necker dévoue au ſilence (*q*), vous parler d'une épouſe digne de lui, vous repréſenter une maiſon où la paix habite avec la vertu; vous y chercheriez vainement le luxe & ſon frivole appareil, vous n'y trouveriez que la ſimplicité, la décence, la frugalité; & quand on vous diroit que vous êtes dans la demeure d'un miniſtre des finances, du mobile d'un grand état, pénétrés d'un ſaiſiſſement religieux, vous en croiriez à peine à vos ſens! *Maiſon intérieure.*

Si toutes ces vertus ſont honorables & précieuſes dans un citoyen ordinaire, leur intérêt & leur éclat augmentent quand elles réſident dans le cœur d'un homme public. Quelles

(*q*) Malgré ſon attention à les cacher, il en tranſpire toujours qui nous font partager la reconnoiſſance de ceux qui en ſont les objets. Nous liſons dans le mercure de France, du 24 mars dernier, que le receveur d'un village voiſin de Roye en Picardie, ayant eu le malheur d'être incendié, perdit tout ce qu'il poſſédoit en beſtiaux & meubles, excepté 2000 livres de deniers royaux qu'il eut le courage d'aller chercher dans les flammes, pour les porter le lendemain au directeur de Roye. M. Necker, inſtruit du fait, en rendit compte au roi, & écrivit de ſa main au payſan, que ſa majeſté lui faiſoit don des 2000 livres qu'il avoit portées au directeur de Roye.

actions de graces ne doit-on pas au monarque qui a ſu dépoſer ſon autorité dans des mains qui en font un ſi bel uſage ! C'eſt alors qu'on connoît tout le prix de la vertu ; propagée par l'exemple du chef, elle devient plus reſpectable à nos yeux, ſon enthouſiaſme s'empare des ames les plus froides, les peuples apprennent à la chérir, les mœurs ſe rétabliſſent, & le miniſtre jouit alors de la double ſatisfaction de faire du bien aux hommes & de les rendre meilleurs.

L'antiquité a fourni de grands modeles en tous genres, ſes faſtes nous nomment une infinité de généraux célebres, d'orateurs, de philoſophes, de poëtes, d'hiſtoriens diſtingués ; les royaumes & les empires qui ont ſucceſſivement occupé la ſurface de la terre dans ces temps éloignés, offrent peu de miniſtres remarquables, & la nature ſembloit alors réſerver les grands hommes pour les républiques ; dans le nombre de citoyens vertueux & utiles qu'elle y a fait naître, elle ſemble préſenter dans *Ariſtide* l'adminiſtrateur que la France poſſede aujourd'hui. Né chez les Athéniens, dont le caractere a tant de reſſemblances avec le nôtre, il ne parvint aux grandes charges que par ſon mérite ; l'amour du bien fut toujours le grand mobile de toutes ſes

Ariſtide.

actions ; la Grece entiere lui donna le nom de *Juſte*, & c'eſt ce nom glorieux qui nous le rappelle en ce jour (*r*).

Chargé de l'adminiſtration des finances, il s'en acquitta avec un déſintéreſſement qui n'a jamais été mieux imité qu'en cet inſtant ; il voulut rétablir l'ordre & l'économie ; mais, comme l'intérêt & l'égoïſme vivoient avant Athenes, ils y vinrent combattre Ariſtide. Une foule de gens que ſa vigilance démaſquoit, l'accuſa d'avoir malverſé dans ſon adminiſtration ; la trame réuſſit un moment, & le *juſte* fut proſcrit ; mais les principaux citoyens & les gens de bien, rougiſſant d'une ſi grande injuſtice, dévoilerent l'iniquité de ſes ennemis ; la peine lui fut remiſe, on le continua dans ſes fonctions pour l'année ſuivante, & il les reprit avec l'acclamation générale. Voulant connoître alors tout ce dont peuvent être capables les hommes qui n'obéiſſent qu'à l'intérêt & à leurs paſſions, il parut oublier ſa premiere ſévérité ; il feignit de fermer les yeux ſur les abus, & bientôt ceux qui l'avoient déchiré le louerent publiquement, ils firent même des brigues auprès du peuple pour le continuer l'année ſuivante ; mais au

(*r*) Plutarque, *in Ariſtid.* Diodore Sic. *lib.* 11.

moment de l'élection, il se leva, & dit fièrement : « Athéniens, quand j'ai rempli mes » devoirs avec zele, vous avez voulu me » condamner, & depuis que j'ai feint de vous » sacrifier à l'intérêt, l'on vante mon admi- » nistration.... : je me retire. »

Vertueux, désintéressé, juste comme Aristide, M. Necker auroit fait plus que lui ; il auroit continué à faire du bien aux Athéniens malgré eux ; il n'auroit pas renoncé à travailler au bonheur public, parce qu'une partie des citoyens n'aimoit que le désordre ; il n'eût point été découragé par les cris des ames intéressées ; & méprisant également leurs murmures & leurs flatteries, il auroit continué à servir son pays, & à le défendre contre les déprédations des méchants. Cette façon de penser le met au dessus d'Aristide ; elle nous le promet pour long-temps, & la confiance du monarque, qui a su le discerner, nous en donne la certitude.

Les annales de notre monarchie nous présentent trois grands ministres des finances, l'abbé Suger, le duc de Sully, & Colbert (*f*).

(*f*) On ne nomme pas ici tous ceux qui ont rendu de grands services à l'état par leur génie & leurs négociations, tels que les cardinaux d'Amboise & de

Tous trois vrais amis du bien public, leur adminiſtration fut ſage & heureuſe.

Miniſtre ſous Louis VI, & régent du royaume pendant que Louis VII alloit combattre en Orient pour la cauſe de Dieu, Suger reçut le nom de *pere de la patrie*, & jamais ce titre ne fut mieux mérité. C'eſt lui qui porta les premiers coups à la puiſſance féodale, & ſon gouvernement ſage rendit les peuples heureux. S'il eût vécu encore quelques inſtants, il auroit détourné ſon roi d'une démarche que ſes conſeils avoient déjà ſu retarder, & des ſiecles de malheur & de guerre euſſent été évités à la France (*t*). Mais il faut obſerver que dans ce temps, l'adminiſtration n'étoit *L'abbé Suger.*

Richelieu; on ne s'occupe que de ceux qui ſe ſont principalement attachés à l'adminiſtration intérieure & aux finances.

(*t*) Louis VII avoit mené en Orient ſa femme Eléonore. Le prince d'Antioche fit naître des ſoupçons dans ſon ame, qui, joints à l'antipathie naturelle des époux, déciderent le roi à répudier Eléonore à ſon retour en France, ſous prétexte de parenté. Elle ſe remaria à Henri, duc de Normandie; il fut depuis nommé roi d'Angleterre, ſous le nom de Henri II. Ce mariage unit l'Aquitaine, dot d'Eléonore, à l'Angleterre, & il occaſiona ces guerres funeſtes qui ont duré ſi long-temps, & qui ont rendu les Anglois maîtres de la capitale & d'une grande partie du royaume.

pas, à beaucoup près, auſſi compliquée ni auſſi difficile que de nos jours. Le royaume n'avoit pas la moitié de ſon étendue actuelle ; les revenus des rois ne conſiſtant, pour ainſi dire, que dans le produit de leurs domaines, ils étoient d'une perception facile ; les dépenſes extraordinaires étoient ſuppléées par les ſecours momentanés des vaſſaux & des peuples ; & on ignoroit juſqu'au nom des droits nombreux qui forment aujourd'hui la branche la plus étendue des finances. Les travaux en tous genres étoient donc bien plus ſimples, & Suger, maître abſolu de l'état pendant l'abſence de ſon maître, n'avoit à craindre ni les obſtacles de l'intrigue, ni la calomnie ; il pouvoit ſans peine ſe livrer à ſes vues bienfaiſantes, & perfectionner l'adminiſtration intérieure.

Sully. Sully, après s'être ſignalé dans les batailles, vint remplir dans le miniſtere les vues d'un maître qui vouloit que tous ſes ſujets fuſſent contents. Il trouva une dette immenſe, des finances épuiſées ; ſes ſoins & ſes réformes firent reparoître l'ordre & l'abondance ; l'agriculture fut honorée & protégée, les impôts diminués ; ſon économie rétablit l'équilibre dans les finances ; il fit des épargnes conſidérables, & mit ſon roi en état de faire du bien

au

au dedans, & de ſe faire reſpecter au dehors. Mais ce grand homme eut un avantage qui lui permit de ſe livrer au bonheur public avec bien du ſuccès ; il étoit l'ami de ſon ſouverain. Élevé avec Henri, une douce conformité de mœurs & un ſentiment irréſiſtible les lioient l'un à l'autre ; le roi le connoiſſoit, & il n'eut pas beſoin de l'étudier pour ſe repoſer ſur lui des ſoins de l'adminiſtration. Sully avoit ſur Henri le pouvoir énergique de l'amitié ; M. Necker n'a eu ſur Louis XVI que l'aſcendant paiſible de la vertu : étranger, & longtemps perdu dans la foule, il a été appellé par un prince qui a ſu le diſtinguer, mais qui le connoiſſoit peu ; il a fallu mériter ſon eſtime avant que d'exiger ſa confiance. Sully avoit déjà fait un grand pas au moment où M. Necker étoit encore immobile, & il eut par conſéquent moins d'obſtacles à vaincre, avant de porter ſa main courageuſe ſur les abus & les déſordres.

Colbert a beaucoup contribué à la gloire du ſiecle de Louis XIV : il s'appliqua ſingulièrement au progrès du commerce ; & profitant de l'heureux talent des François pour perfectionner tous les arts, il ſut les fixer parmi nous ; il multiplia les manufactures, & les rendit célebres dans toute l'Europe ; mais *Colbert.*

ce qui a immortaliſé ſon adminiſtration, c'eſt qu'il fut perſuadé que l'augmentation des connoiſſances influe beaucoup ſur la proſpérité politique d'un état : il inſpira à ſon maître le noble deſſein de favoriſer les ſciences & les lettres ; des ſavants furent appellés de tous les points de l'Europe, & récompenſés avec magnificence ; des académies éclairées ſe formerent, & l'on vit reparoître le ſiecle d'Auguſte. En protégeant les ſciences & le commerce, Colbert fit entrer en France les lumieres & la richeſſe, & ſon miniſtere ſera toujours une de nos époques brillantes. Le royaume a contracté des obligations éternelles envers lui ; mais elles ſeroient peut-être plus grandes encore, ſi ſes regards euſſent été tournés plus ſouvent ſur l'agriculture, & s'il fût entré dans ſes vues de faire agréer à Louis XIV la diminution d'une dépenſe de faſte qui abſorboit tout le fruit de l'économie de ſon adminiſtration, & dont les grandes ſecouſſes ſe ſont propagées juſqu'au regne de Louis XVI...

M. Turgot. En parlant des miniſtres ſages, que nous retrouvons aujourd'hui dans M. Necker, qu'il nous ſoit permis de nommer M. Turgot, & de verſer avec la patrie quelques pleurs ſur la cendre d'un citoyen vertueux & juſte. Voué au bien public, il ne négligea rien pour le

procurer, & y parvint ſouvent ; long-temps à la tête de l'adminiſtration d'une province où ſon nom eſt chéri, il l'a rempli des monuments de ſa bienfaiſance... (*u*) ; contrôleur général, il n'occupa cette place qu'autant de temps qu'il en fallut pour manifeſter ſes vues patriotiques ; plein de goût pour les ſciences, il ſut les cultiver avec fruit, & à l'ame la plus ſenſible, il joignit le plus grand empreſſement de voir éclore le bien ; toutes ſes démarches y tendirent ; la bonne foi, le déſintéreſſement, l'eſprit de juſtice ſont des qualités reſpectables qui lui mériteront à jamais l'eſtime & les regrets de tous les bons citoyens.

La France auroit donné long-temps des larmes à ſa mémoire, ſi M. Necker n'étoit venu les eſſuyer ; perſonne ne pouvoit mieux que lui, rappeller le ſouvenir des bons miniſtres, & en même temps conſoler de leur perte, parce qu'ils revivent en lui ; leurs génies bienfaiſants ſont venus l'animer ; nous retrouvons en lui leurs caracteres, leurs lumieres & leurs vertus : mêmes vues, même eſprit de ſageſſe, même juſtice....

Suger fit le bonheur de la France, dans un temps où la piété du prince l'ayant expatrié *Guerre*

(*u*) M. Turgot fut long-temps intendant de Limoges.

avec une armée très-nombreuſe, devoit avoir épuiſé le tréſor public & fatigué les peuples ; le ſage miniſtere de Sully ſuccéda à des guerres civiles funeſtes, & aux déſordres en tous genres qu'elles entraînent ; Colbert vint après les troubles de la fronde & de la minorité de Louis XIV ; mais M. Necker a paru dans les finances après un ſiecle de dérangement ; les guerres malheureuſes de la fin du regne de Louis le Grand donnerent la premiere commotion ; celles qu'a eu à ſoutenir pluſieurs fois ſon petit-fils, des révolutions dans les affaires publiques, des mutations continuelles dans le miniſtere, avoient amené les choſes au point le plus critique ; la guerre ſurvenue contre nos anciens rivaux, n'auroit pas changé la ſituation de l'état d'une maniere avantageuſe.... ; c'eſt cependant dans ſon ſein, c'eſt après des maux couvés par le temps, que ce miniſtre eſt parvenu à les réparer & à ſoulager les peuples ; nous diſons les *ſoulager*, car c'eſt le faire, que de leur épargner des malheurs preſque inévitables.... N'eût-on pas répandu la terreur dans les ames des François, ſi on leur eût dit, il y a quelques années : « nos » dépenſes annuelles excedent notre recette » de vingt-quatre millions ; il faut ſoutenir » une guerre diſpendieuſe ; nous n'avons

» point de vaiſſeaux, & il faut élever une » marine nombreuſe & redoutable.... »

A cette époque, chaque citoyen s'attendoit à ſuppléer aux beſoins de ſa nation par des charges devenues néceſſaires ; le patriotiſme l'aidoit d'avance à en ſupporter l'augmentation.... Avec quel étonnement ce même citoyen ne doit-il pas ſe voir aujourd'hui, dans la même ſituation où il étoit avant ce moment de criſe ? Il n'a point ſenti le fardeau de la guerre ; ce n'eſt point avec le fruit de ſes peines qu'on a relevé & accru la grandeur de l'état ; tandis que ſes concitoyens vont verſer leur ſang dans des contrées éloignées, il repoſe d'un ſommeil tranquille, il laboure ſon champ ſans inquiétude, & il voit avec ſurpriſe que dans le ſilence des campagnes, un grand nombre de ſes freres ignore qu'on ſe bat dans tous les points du globe. Juſtement frappé d'admiration, il croit alors qu'une divinité préſide au bonheur de la France, & il ne ſe trompe point..... Qu'il porte ſes regards ſur le trône, il y verra la bienfaiſance aſſiſe, & à ſes pieds le génie, l'ordre & la vertu.

Quelle juſte défiance l'adminiſtration actuelle ne doit-elle pas faire naître dans l'ame de celui que le temps viendra nous montrer après M. Necker ? Quand la mort frappa

du Gueſclin, dont les cendres repoſent près de celles de nos rois, les plus braves & les plus ſages guerriers de France, *Cliſſon*, *Sancerre* & *Couci*, refuſerent tous trois l'épée de connétable, en diſant *qu'ils n'oſoient la porter après ce héros* (*x*)....

Si le miniſtre qui ſuccédera à M. Necker veut le bien, ſes craintes ſe diſſiperont; il ſera, par ce déſir ſeul, digne de le remplacer; il ouvrira le *compte rendu*, & il y trouvera les moyens de lui reſſembler.....: cette lecture pénétrera ſon être des principes qui y ſont conſacrés; ſa douleur ſe mêlera à notre douleur, & l'ame de M. Necker paſſera dans la ſienne....

C'eſt dans cette ſource reſpectable que tous ceux qui ſont à la tête d'une adminiſtration, peuvent puiſer les maximes qui doivent les diriger; ils y trouveront de grandes leçons & de grands exemples; c'eſt en ſe conformant à ce code ſacré, qu'ils rempliront leurs devoirs & l'attente de leurs concitoyens.

En vous traçant, MESSIEURS, le tableau de l'adminiſtration de M. Necker, en parlant de ce qu'il a fait comme homme d'état, en rappellant ſes vertus particulieres, notre unique

(*x*) Cliſſon ne l'accepta que ſous le regne ſuivant.

but a été de payer une portion de la dette publique, & de ſatisfaire notre cœur à l'égard d'un grand miniſtre ; inſpirés par la vérité & la reconnoiſſance, nous avons dit ce que penſent tous les François ; & la poſtérité, ce juge impartial des hommes, ne prononcera jamais ſon nom ſans répéter d'après nous : « il eut la ſageſſe de Suger, l'économie de » Sully, les vues de Colbert, la droiture de » Turgot ; & comme eux tous, il aima ſon » roi, & fit le bien des peuples. »

F I N.